



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du quatorze mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Alain ZEGRE donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Mme Stéphanie DORLENCOURT, absente

Mme Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes.

=====

Délibération 23 03 111

AIDES SOCIALES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, suite à la dissolution du Centre Communale d'Action Sociale, qu'il convient de l'autoriser à prendre en charge partiellement les colis alimentaires distribués aux Bayenghémois, et ce, pour la durée du mandat, et de l'autoriser à émettre des bons alimentaires aux Bayenghémois en difficultés financières.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les colis alimentaires distribués par le Secours Populaire

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre des bons alimentaires auprès de Carrefour Market au bénéfice de Bayenghémois en difficultés financières

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 658822

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2023

Jean-Michel BOUHIN

